



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

DG Politique de contrôle
Relations internationales

CA-Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique, 55
1000 Bruxelles
Tél. +32 2 211 82 11
Fax. +32 2 211 86 30
S4.pccb@afsca.be
www.afsca.be

NE 0267.387.230

Correspondant :

Téléphone :

E-mail :

Votre lettre du

Vos références

Nos références
1579666

Annexes

Date
04-06-2019

Objet : **Newsflash 2019/22 - Produits d'origine animale pour la consommation humaine**

Nouvelle-Calédonie

Le lien vers l'« Attestation complémentaire en lien avec l'épidémie de peste porcine africaine » est remplacé par **un lien qui renvoie directement vers le site internet des autorités de Nouvelle-Calédonie** :

(https://davar.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/attestation_ppa_certificat_imp_denree-alimentaire_fr-en_0.pdf).

La déclaration additionnelle, accessible par ce lien, doit être jointe systématiquement à tout certificat sanitaire délivré pour la Nouvelle-Calédonie, lorsque la partie spécifique dudit certificat comporte l'Annexe VII-4.

Les exportations ne sont possibles que pour les produits ayant subi un traitement thermique adéquat.

L'opérateur doit apporter les éléments de preuve nécessaires à l'agent certificateur.

Dr. Jean-François Heymans
Directeur-général a.i.